Soutien aux fonds propres des entreprises via le fonds d’investissement Croissance & Proximité 2

Objectifs

Faire entrer au capital des entreprises normandes le fonds d’investissement parapublic Croissance & Proximité 2, mis en place et souscrit par la Région Normandie, dans le but d’accompagner dans leurs projets de création, de développement ou de reprise/transmission les entreprises normandes.

Bénéficiaires

- Entreprise dont le chiffre d’affaires est inférieur à 3 millions €
- Entreprise dont le siège social ou l’activité principale est localisée en Normandie ou en Ile-de-France.

Caractéristiques de l’aide

Les prises de participation dans les entreprises normandes pourront être d’un montant compris entre 50 000 € à 800 000 €

Le fonds d’investissement Croissance & Proximité 2 interviendra de façon minoritaire dans le capital des entreprises normandes

Le fonds d’investissement Croissance & Proximité 2 pourra accompagner sur le long terme les entreprises normandes pendant une durée comprise entre 5 à 7 ans.

Contacts

Contacts

Marie-Pierre DELAMARE

Direction de la strategie et du financement de l’Economie

Mission d'Etudes/Ingénierie financière

02 31 06 95 30

m.pierre.delamare@normandie.fr